

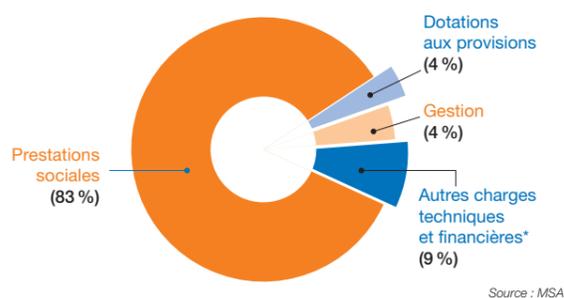
DONNÉES CHIFFRÉES

LES CHARGES DU RÉGIME

32,7 milliards d'euros

au titre de 2015, métropole + dom

Le total des charges du régime agricole s'élève à 32,7 milliards d'euros au titre de l'année 2015, en baisse de - 0,6 %. Ce montant comprend les charges relatives aux quatre branches – maladie, accidents du travail, famille, retraite, y compris la RCO et les indemnités journalières pour les non-salariés. En revanche, les montants de CMU-C et de médecine du travail ne sont pas intégrés.



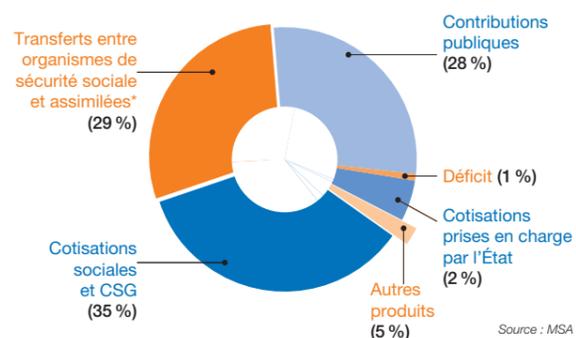
* Y compris remboursement CNSA

LES PRODUITS DU RÉGIME

32,7 milliards d'euros

en 2015, et 0,4 milliard de déficit (en droits constatés)

Les produits du régime agricole s'établissent à 32,7 milliards d'euros au titre de l'année 2015. Ce montant comprend les produits des quatre branches – maladie, accidents du travail, famille, retraite, y compris la RCO et les indemnités journalières pour les non-salariés. L'ensemble des produits est en baisse de - 0,6 % en 2015 en raison, en grande partie, du recul des cotisations sociales émises. Ceci est principalement la conséquence de la mise en place du pacte de responsabilité et de solidarité (PRS) et des mesures de soutien aux agriculteurs en difficulté.



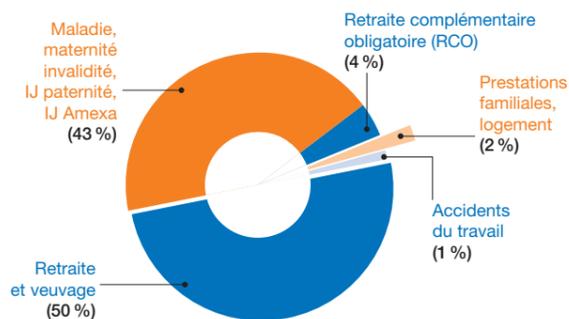
* Y compris remboursement CNSA

LES PRESTATIONS SOCIALES NON-SALARIÉS AGRICOLES

15,8 milliards d'euros

au titre de 2015, métropole + dom (en droits constatés)

Le montant des prestations sociales versé par le régime des non-salariés agricoles recule de - 2,7 % en 2015. Cette diminution résulte principalement des baisses conjointes des dépenses de la branche maladie et de la branche retraite, sous l'effet des tendances démographiques baissières du régime.

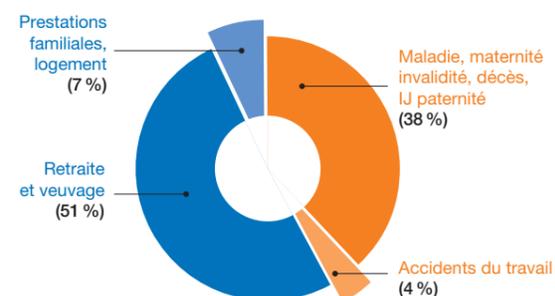


LES PRESTATIONS SOCIALES SALARIÉS AGRICOLES

11,4 milliards d'euros

au titre de 2015, métropole + dom

Le montant des prestations sociales versé par le régime des salariés agricoles se maintient en 2015. Dans le détail, les évolutions sont contrastées selon les branches. En effet, la croissance modérée des dépenses des branches maladie et famille, portée par un effet populationnel, compense la légère baisse des autres branches du régime.



Au plus près des besoins

La Mutualité sociale agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec 27,4 milliards de prestations versées à 5,4 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France.

UN PLUS, LE GUICHET UNIQUE

Interlocuteur unique de ses ressortissants, la MSA les accompagne tout au long de leur vie. Une protection sociale globale au titre de laquelle, en un seul lieu, elle verse toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en santé, famille, retraite... et assure le recouvrement des cotisations, y compris d'assurance chômage et de retraite complémentaire.

En complément de sa mission de service public de la sécurité sociale, elle mène des actions à caractère sanitaire et social et prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels.

Une organisation en guichet unique qui facilite la vie quotidienne des assurés, simplifie leurs démarches et permet de mieux les connaître pour une prise en charge personnalisée, adaptée à leur situation.

En outre, la MSA propose, dans le prolongement de son cœur de métier, une offre de services sur les territoires – non exclusivement réservée à des publics agricoles – qui complètent la protection sociale en créant de l'animation et du lien social en milieu rural.

Avec la MSA, les pouvoirs publics s'adressent à l'opérateur social de référence du monde agricole.

UNE VRAIE REPRÉSENTATIVITÉ

La MSA dispose d'un lien privilégié, et particulièrement fort, avec ses adhérents qui repose sur les valeurs du mutualisme : la solidarité, la responsabilité et la démocratie sociale. Il est incarné par les 24 000 délégués cantonaux élus par eux (bénéficiaires ou cotisants, actifs et retraités) et parmi eux, pour les représenter durant cinq ans. Des élections organisées depuis 1949 et dont le 18^e scrutin a eu lieu en janvier 2015.

Sur le terrain, ces élus, issus des trois composantes de la profession – exploitants, salariés et employeurs – jouent un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA. À l'issue du processus électoral, les administrateurs des 35 caisses, ainsi que ceux de la caisse centrale sont élus. Ils participent, au sein des conseils d'administration, à la définition des politiques institutionnelles, veillent à leur application et fixent les orientations de gestion.

La gouvernance politique du réseau est du ressort de l'assemblée générale centrale et du conseil central qui élit le président de la MSA.

DES SOLUTIONS DE TERRAIN

Le réseau MSA, ce sont 17 000 salariés, répartis entre la caisse centrale, trois structures informatiques et les 35 caisses. Celles-ci couvrent au maximum quatre départements afin de respecter les identités géographiques et culturelles, les équilibres économiques et les distances entre sites. Une proximité qui se matérialise également par plus de 220 agences locales.

Écoute des besoins et attentes des adhérents, prise d'initiatives et contribution au montage de projets... l'implication des élus, aux côtés des personnels de la MSA, permet d'apporter des solutions concrètes qui renforcent sa qualité de service. ■

CCMSA - Direction de la communication et de l'information Service de Presse
 Les Mercuriales Géraldine Vieuille
 40, rue Jean Jaurès Tél. : 01 41 63 72 41 vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
 93547 Bagnolet Cedex Caroline Tonini
 www.msa.fr Tél. : 01 41 63 70 97 tonini.caroline@ccmsa.msa.fr



L'essentiel & plus encore

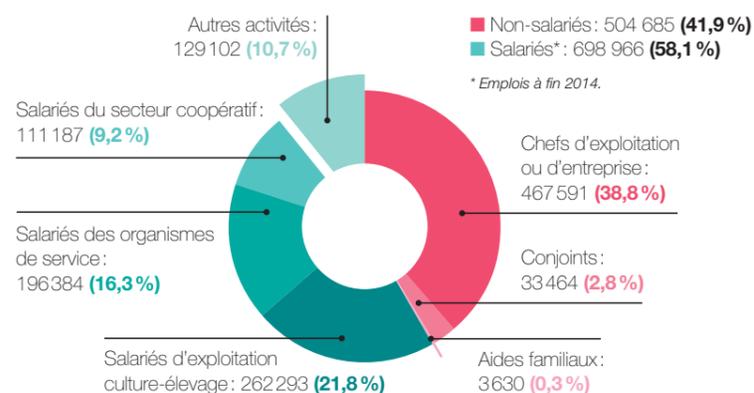


La protection agricole en chiffres

LA POPULATION ACTIVE AGRICOLE

1,2 million d'actifs

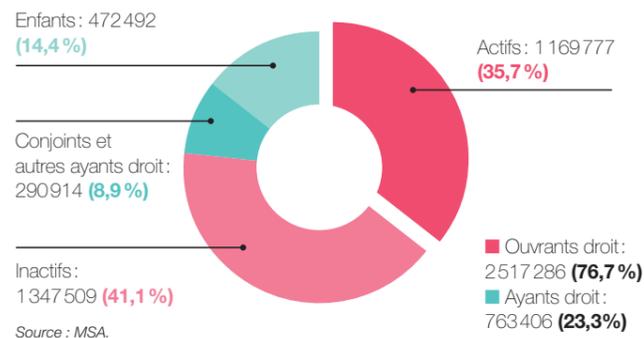
au régime agricole au 1^{er} janvier 2015 dont **504 685 non-salariés agricoles** (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateurs d'exploitation et aides familiaux) et **698 966 salariés**.



LA COUVERTURE MALADIE

3,3 millions de personnes

protégées en maladie au 1^{er} janvier 2015.



L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Près de **3,5 millions** de personnes couvertes en action sanitaire et sociale à la MSA au 1^{er} janvier 2015 (1,8 million au régime des salariés agricoles et 1,7 million à celui des non-salariés). 22% ont 75 ans et plus.

LA RÉPARTITION TERRITORIALE

5% de la population protégée au régime agricole pour le risque maladie.

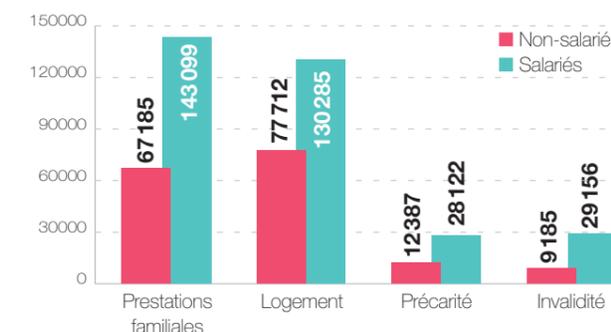


Part de la population couverte par le régime agricole dans la région.
 ■ 7,8 à 8,9% ■ 6,2 à 7,5% ■ 4,6 à 5,9% ■ 0,9 à 4,5%
 Source : MSA, Insee (données au 1^{er} janvier 2016).

LES PRESTATIONS FAMILIALES, DE LOGEMENT, DE SOLIDARITÉ ET/OU LIÉES AU HANDICAP

386 000 familles

bénéficiaires de prestations familiales, de logement, de solidarité et/ou liées au handicap en MSA à fin 2015.



Source : MSA.

LES AVANTAGES DE RETRAITE

4 millions

d'avantages de retraite versés au régime agricole fin 2015 pour 3,4 millions de personnes (-0,6%) en 2015. Parmi ces retraités, 534 296 sont polypensionnés au sein du régime agricole. Le régime de retraite complémentaire obligatoire (RCO) des non-salariés agricoles compte 715 827 bénéficiaires au 31 décembre 2015.

LES PRESTATIONS DE SOLIDARITÉ

40 472

foyers sont bénéficiaires d'un droit payable au titre du rSa fin 2015, en hausse de +11,3% par rapport à décembre 2014. Le nombre de familles percevant des prestations de solidarité – le revenu de solidarité active (rSa), le contrat d'avenir (CAV), le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et le contrat initiative emploi (CIE) – est, à fin 2015, de 28 122 au régime des salariés agricoles et de 12 387 à celui des non-salariés.

PRÉVENTION SANTÉ

+ de 34 000

consultations de prévention réalisées dans le cadre des Instants santé en 2014. Plus de 28 800 seniors ont bénéficié des actions collectives de prévention. 30 000 personnes ont bénéficié d'une action collective d'éducation à la santé proposée par les Asept (associations de santé, d'éducation et de prévention dans les territoires), dont plus de 26 000 seniors, soit 85% des bénéficiaires.

LE SALARIAT AGRICOLE EN 2014

195 199

établissements employeurs en 2014 dont : 145 874 exploitations en culture-élevage, 7 039 organismes de services, 4 953 coopératives et 37 333 entreprises connexes. Près 1,3 milliard d'heures de travail pour 2,1 millions de contrats.

LES PRESTATIONS SOCIALES

27,2 Mds €

c'est le montant des prestations sociales versées en 2015, en baisse de 0,6% par rapport à 2014. La moitié concerne la retraite.

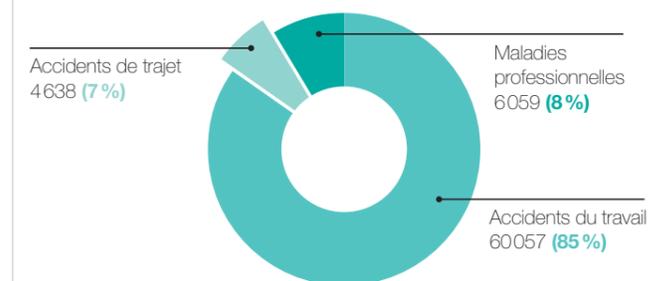
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

2,2

millions de personnes couvertes :
 • 1,7 million de salariés, apprentis et les élèves des établissements d'enseignement agricole couverts en 2014
 • 561 000 non-salariés couverts en 2015.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles des salariés

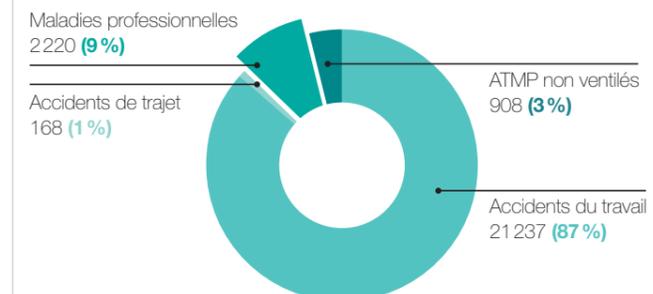
70 754 accidents et maladies professionnelles déclarés en 2015 (-3,9% par rapport à 2014).



Source : MSA, France hors Alsace Moselle.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles des non-salariés

24 533 accidents déclarés au titre de 2015 (-11,6% par rapport à 2014).



Source : MSA, France hors Alsace Moselle.